

## Compte-rendu Conseil Syndical du 27 Février 2012

Le **27 Février 2012** à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 14 Février 2012, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean FAYARD.

**17 Présents :** MM. FAYARD.J – ANDRE.F – CROUZET.Ed - OUILLON.Ch - PATOULLARD.G – TARDY.V – NEYRON.J – BEAULAIGUE.P - BLANC.M – PAILLET.C – DUMONT.G – CHAZALON.D - MARMEYS.L – ARSAC.B – VALLA.M – PLOYE.D - BONNEFOY.G -

**12 Absents :** MM. ABRIAL.P – GUERIN.Ph (excusé) - SOUVIGNET.H (excusé) – DEBARD.F(excusé) – PONS.JP – LACOUR.J (excusé) – CORTIAL.J-P (excusé) - ROCHE.G – ROMEAS.J – DUCHAMP.A – GIBAUD.D - BAILLY.P

**Secrétaire de séance :** Mr NEYRON.J

**Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 27 Octobre 2011 :** *approuvé à l'unanimité*

**1. Approbation contrat prestations GER (Gros Entretien Réparation) station traitement lixiviats**

Le précédent contrat GER avec OVIVE pour la station de traitement des lixiviats s'est terminé le 31 décembre 2011, coût mensuel 1 368 € HT, il est proposé un renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2014 : coût mensuel 1 400 € HT.

*Approuvé à l'unanimité*

**2. Approbation offre maîtrise œuvre déchèterie du MONASTIER SUR GAZEILLE**

Après avis d'appel à la concurrence, 6 offres ont été faites. (Taux variant de 6.5 à 11 %). L'équipe ayant pour mandataire Mr Thierry MAGAUD, architecte DPLG à CRAPONNE SUR ARZON a présenté la meilleure offre avec un taux d'honoraires global de 6.50 % et présente comme référence la déchèterie de la Pépinière pour la Communauté d'Agglomération du PUY.

*Approuvé à l'unanimité*

**3. Approbation offre maîtrise œuvre traitement des biogazs à Villemarché**

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre de travaux pour l'installation d'un réseau de dégazage sur le site de Villemarché, 3 offres ont été reçues : 14 285,00 ; 17 600,00 et 18 300,00 € HT. La meilleure proposition a été faite par la Société SAFEGE pour un montant d'honoraires de 14 285 € HT.

*Approuvé à l'unanimité*

**4. Renouvellement ligne de trésorerie de 150 000 €**

Proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire : taux intérêts variable T4M (base EONIA) + marge de 2.70 %.

*Proposition acceptée à l'unanimité*

**5. Politique et actions à engager en 2012 suite à la certification de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Villemarché**

Lecture propositions de la politique environnementale 2012 et du plan d'actions 2012. Outre les vérifications et suivi réglementaires un des points forts sera l'installation d'une station de traitement des biogazs.

*Approuvé à l'unanimité*

**6. Participation financière 2012 des Collectivités adhérentes**

En 2011 la participation à la tonne collectée était de 220.00 €, la participation globale des collectivités s'est élevée à 1 565 029.24 €. Le tonnage ordures ménagères a baissé en 2011, pour obtenir au minimum une somme équivalente, le coût à la tonne devra être porté à 235 € la tonne, le produit attendu serait alors de 1 577 254.49 € (+ 0.8 %).

*Approuvé à l'unanimité*

**7. Approbation règlement de collecte des déchets**

Proposition adressée à chaque délégué syndical, doit être soumis à approbation du Conseil Syndical. Le règlement de collecte sera distribué à chaque usager lors de la distribution des bacs.

*Aucune observation n'est faite, le règlement de collecte est approuvé à l'unanimité*

## **8. Autorisation lancement appel d'offres marchés déchèteries et tri des déchets recyclables**

Les marchés de 3 ans se terminent le 30 Novembre 2012. La collecte des écopoints sera réalisée par le SICTOM à partir de cette date. Compte-tenu des délais de publication, l'avis d'appel public à la concurrence doit être lancé assez tôt : juillet pour la gestion des déchèteries et le tri des matériaux collectés dans les écopoints.

*Autorisation est donnée au Président de lancer un avis d'appel public à la concurrence à l'unanimité*

## **9. Acquisition complémentaire de colonnes pour le tri sélectif**

Pour permettre un réajustement de colonnes disponibles au SICTOM, suite au retard de demandes d'implantation d'écopoints de quelques collectivités il est nécessaire d'acquérir 13 colonnes supplémentaires (emballages et papiers) : tarif marché 2010 :  $818 \times 13 = 10\,634$  € HT.

*Accord à l'unanimité*

## **10. Autorisation recrutement de personnels saisonniers ou temporaires au cours de l'année 2012**

Remplacement de personnels en congés pendant la période estivale ou autres.

*Autorisation à l'unanimité*

## **11. Modification du régime indemnitaire du personnel (Indemnité Administration et Technicité)**

La dernière revalorisation des IAT pour le personnel technique a pris effet au 01/01/11.

Actuellement le montant annuel par agent titulaire de la filière technique est de 2 274 €. La demande de l'organisation syndicale est de 250 € par an supplémentaire et par agent technique ( $250 \times 16 = 4\,000$  €) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 et de l'attribuer aussi aux non-titulaires et CAE. Les CAE et les emplois occasionnels sont exclus de ce dispositif. L'enveloppe budgétaire de l'année 2011 s'élevait à 37 000,00 € pour le personnel de la filière technique.

*Accord du Conseil Syndical à l'unanimité, le montant de l'enveloppe 2012 sera de 41 000 €*

## **12. Point sur la redevance incitative et communication**

Compte-rendu des diverses actions de communication : interventions société communication : 20 400 € HT, réponses aux lettres refus de bacs (frais envoi : 701.19 €), articles presse, conférences de presse, abécédaire (édition+envoi : 1 499.82 €), guide du tri, composteurs individuels (15 000 € HT), sacs de pré-collecte, règlement de collecte, affiches « réduire nos déchets c'est l'avenir », marquage des véhicules,... La Société chargée de la communication proposait d'autres prestations hors marché, leur offre (17 000 € HT) a été mise en attente.

*Le Conseil Syndical prend acte des actions mises ou à mettre en place*

## **13. Mandat au Centre de Gestion pour organiser la mise en concurrence pour les contrats d'assurance des risques statutaires**

Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2012, le CDG propose d'organiser la mise en concurrence pour les contrats d'assurance des risques statutaires pour les Collectivités adhérentes pour une durée de 4 ans.

*Accord à l'unanimité*

## **14. Remboursement frais de déplacement des élus ayant une indemnité de fonction**

La délibération du 25 Septembre 2008 prévoyait le remboursement des frais de déplacement des élus ne bénéficiant pas d'indemnité de fonction pour des missions confiés par le Conseil Syndical. Il est nécessaire d'étendre ce dispositif aux élus bénéficiant d'indemnité de fonction. Les frais de déplacement seront établis en fonction des tarifs prévus par les décrets en vigueur.

*Accord du Conseil Syndical à l'unanimité, les frais de déplacement concerneront uniquement la mission d'information dans chaque Commune du territoire du SICTOM pour la mise en place de la redevance incitative.*

## **15. Questions diverses**

- Date limite de remise des offres pour l'acquisition de véhicules de collecte de déchets recyclables le 7 Mars 2012 à 12 heures. La Commission d'Appel d'Offres devra être réunie pour l'attribution des marchés, décision qui sera validée au prochain Conseil Syndical.
- Définir la date du prochain Conseil Syndical fin mars 2012: vote compte administratif 2011, compte de gestion du Trésorier et budget 2012...*Proposition pour le 28 Mars 2012 à 20 heures*
- Compte-rendu réunion avec le Collectif Valorisons nos Déchets du 20 Février 2012.